



## Conditions générales de la promotion « Question à 1 0000 € de Skrill » (« Conditions générales de la promotion »)

### 1. Introduction

1.1 VEUILLEZ LIRE SOIGNEUSEMENT LES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION AVANT DE PARTICIPER. EN PARTICIPANT À LA PROMOTION VOUS SEREZ RÉPUTÉ(E) AVOIR ACCEPTÉ CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION. CES CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA PROMOTION LIMITENT VOS DROITS ET RECOURS, ENTRE AUTRES CHOSES.

1.2 Si vous résidez en dehors de l'Espace économique européen, cette promotion (la « **Promotion** ») vous est proposée (« **vous** » ou le (la) « **Participant(e)** ») par Skrill Limited, une entreprise immatriculée en Angleterre sous le numéro 04260907, dont le siège social est situé à 1st floor, 2 Gresham Street, London, EC2V 7AD, Royaume-Uni et qui est agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA), conformément aux réglementations « Electronic Money Regulations 2011 » sur l'émission d'argent électronique.

1.3 Si vous résidez au sein de l'Espace économique européen, cette Promotion vous est proposée par Paysafe Payment Solutions Limited, une entreprise dûment immatriculée en vertu du droit irlandais sous le numéro 626665 et dont le siège social est situé à 3rd Floor, Kilmore House, Spencer Dock, Dublin 1 D01 YE64, Irlande. Paysafe Payment Solutions Limited est agréée par la Central Bank of Ireland (« CBI ») en tant qu'établissement de monnaie électronique selon la réglementation irlandaise « European Communities (Electronic Money) Regulations 2011 ».

1.4 Aux fins de ces Conditions générales de la Promotion, Skrill Limited et Paysafe Payment Solutions Limited sont toutes les deux désignées par « **Skrill** », « **nous** » ou « **vous** ». (Skrill exerce ses activités sous les appellations Paysafe, NETELLER, Rapid Transfer, Transfert d'argent NETELLER et Transfert d'argent Skrill).

1.5 Sauf indication contraire expresse dans les présentes, ces Conditions générales de la Promotion doivent être lues et interprétées conjointement aux **Conditions d'utilisation des comptes de Skrill**. En cas de conflit ou d'incohérence, les présentes Conditions générales de la promotion doivent prévaloir (mais uniquement dans la mesure de ce conflit ou de cette incohérence).

1.6 Les termes en Majuscules utilisés sans être définis dans les Conditions générales de la Promotion doivent avoir la signification qui leur est donnée dans les **Conditions d'utilisation des comptes de Skrill**.

### 2. La promotion

2.1. Du **1 Novembre 2023** jusqu'au **25 Novembre 2023** à 23:59 GMT (la « **Période de participation** »), Skrill invitera tous les Participants éligibles, par le biais d'un e-mail d'invitation (« **L'E-mail d'invitation** ») envoyé à l'adresse courriel principale enregistrée dans leur Compte Skrill, à participer à la Promotion en remplissant un formulaire (le « **Formulaire de participation** ») conformément à l'article 3 ci-dessous, grâce auquel les Clients participants auront la possibilité de gagner le Prix comme stipulé dans l'article 4 ci-dessous. Au cours d'un tirage au sort (le « **Tirage au sort** ») organisé conformément à l'article 6 ci-dessous nous sélectionnerons au hasard les Clients participants gagnants comme stipulé dans l'article 3 ci-dessous.

### 3. Procédure

3.1. Les Participants éligibles qui souhaitent participer à la Promotion doivent remplir le Formulaire de participation pendant la Période de participation. Les Participants éligibles qui ont rempli avec succès le Formulaire de participation seront considérés comme des Clients participants, et Skrill donnera à ces Clients participants un (1) ticket (un « **Ticket de participation** ») qui leur permettra de participer au Tirage au sort pour tenter de gagner le Prix. Les Clients participants ont également la possibilité d'augmenter leurs chances de gagner le Prix en obtenant des Tickets de participation supplémentaires. Les Clients participants qui souhaitent acquérir des Tickets de participation supplémentaires doivent effectuer avec succès des Transactions éligibles. Pour chaque Transaction éligible réalisée avec succès, Skrill donnera au (à la) Client(e) participant(e) un (1) Ticket de participation supplémentaire. Les Clients participants ont le droit de recevoir dix (10) Tickets de participation supplémentaires au maximum, soit un total de onze (11) Tickets de participation pendant la Période de participation. Pour éviter toute ambiguïté, la réalisation de Transactions éligibles après qu'un(e) Client(e) participant(e) a déjà collecté l'ensemble des onze Tickets de participation ne sera pas prise en compte. De plus, l'envoi du Formulaire de participation et la réalisation de Transactions éligibles après l'expiration de la Période de participation ne seront pas non plus pris en compte. Tous les Tickets de participation seront inclus dans la Cagnotte conformément à l'article 3.2. ci-dessous.

3.2. Skrill inclura tous les Tickets des Clients participants dans une cagnotte (la « **Cagnotte** ») à partir de laquelle Skrill sélectionnera au hasard un(e) (1) Client(e) participant(e) gagnant(e) lors du Tirage au sort conformément à l'article 7 ci-dessous.

### 4. Le Prix

Le Prix est une récompense en espèces d'un montant de **10 000 EUR** (payable conformément à l'article 8 ci-dessous).

### 5. Critères d'éligibilité

5.1. Cette promotion est disponible pour les Participants éligibles et conformément aux critères d'éligibilité définis ci-dessous dans cet article 5.

Afin de participer à la Promotion vous devez :

- a) avoir un compte enregistré chez Skrill conformément aux Conditions d'utilisation du compte Skrill (le « **Compte** »);
- b) avoir entièrement vérifié votre Compte Skrill conformément aux exigences de vérification de Skrill ;
- c) ne pas utiliser votre Compte à des fins commerciales ;
- d) ne pas être un prestataire de services ni un membre de la famille directe d'un prestataire de services de l'une des entreprises de Paysafe Group ;
- e) ne pas résider ou être situé dans un pays où l'offre de comptes de Skrill est interdite ;
- f) ne pas avoir enregistré et ne pas utiliser votre Compte dans un pays où cette Promotion et/ou le Tirage au sort pourraient être considérés comme illégaux et/ou interdits ; et
- g) avoir reçu un E-mail d'invitation.

5.2. Les conditions ci-dessus sont collectivement désignées les « **Critères d'éligibilité** ». Si vous remplissez les critères d'éligibilité, vous êtes un « **Participant éligible** » aux fins de cette Promotion. Skrill se réserve le droit d'exiger des Participants qu'ils fournissent la preuve qu'ils remplissent tous les Critères d'éligibilité et pourra, à son entière discrétion, disqualifier un(e) Participant(e) si cette preuve n'est pas fournie dans les délais raisonnables imposés par Skrill, ou si Skrill (agissant raisonnablement) estime que les Critères d'éligibilité ne sont pas remplis.



5.3. Pays exclus: AFGHANISTAN, CUBA, ERITREA, IRAN, IRAQ, KOREA (NORTH), KYRGYZSTAN, LEBANON, LIBERIA, LIBYA, PALESTINIAN TERRITORY, SOMALIA, SOUTH SUDAN, SUDAN, SYRIA, YEMEN, ALAND ISLANDS, AMERICAN SAMOA, ANGOLA, ANGUILLA, ANTARCTICA, ANTIGUA AND BARBUDA, BARBADOS, BELIZE, BENIN, BHUTAN, BONAIRE SAINT EUSTATIUS AND SABA, BOUVET ISLAND, BRITISH INDIAN OCEAN TERRITORY, BURKINA FASO, BURUNDI, CAPE VERDE ISLANDS, CENTRAL AFRICAN REPUBLIC, CHAD, COCOS (KEELING) ISLANDS, COMOROS, CONGO DEMOCRATIC REPUBLIC OF, CONGO REPUBLIC, COOK ISLANDS, CURACAO, DJIBOUTI, EQUATORIAL GUINEA, FAROE ISLANDS, FIJI, FRENCH GUYANA, FRENCH POLYNESIA, FRENCH SOUTHERN TERRITORIES, GABON, GAMBIA, GREENLAND, GRENADA, GUADELOUPE, GUINEA, GUINEA-BISSAU, GUYANA, HAITI, HEARD ISLAND AND MCDONALD ISLANDS, HOLY SEE (VATICAN CITY STATE), IVORY COAST, JAPAN, KIRIBATI, LAOS, LEBANON, MALI, MARSHALL ISLANDS, MARTINIQUE, MAURITANIA, MAYOTTE, MICRONESIA FEDERATED STATES OF, MONTSERRAT, MYANMAR, NETHERLANDS ANTILLES, NEW CALEDONIA, NIGER, NIUE, NORFOLK ISLAND, NORTHERN MARIANA ISLANDS, PALAU, PAPUA NEW GUINEA, PITCAIRN, REUNION, RWANDA, SAINT HELENA, SAINT PIERRE AND MIQUELON, SAINT VINCENT AND THE GRENADINES, SAMOA, SAO TOME E PRINCIPE, SEYCHELLES, SIERRA LEONE, SOLOMON ISLANDS, SOUTH GEORGIA AND THE SOUTH SANDWICH ISLANDS, ST. KITTS AND NEVIS, ST. LUCIA, SURINAME, SVALBARD AND JAN MAYEN, TAJIKISTAN, TIMOR-LESTE, TOGO, TOKELAU, TONGA, TURKEY, TURKMENISTAN, TURKS AND CAICOS ISLANDS, TUVALU, VANUATU, VENEZUELA, WALLIS AND FUTUNA, WESTERN SAHARA, ZIMBABWE, ALGERIA, AUSTRALIA, SAUDI ARABIA, BAHRAIN, BANGLADESH, BELGIUM, BRUNEI DARUSSALAM, BULGARIA, CHILE, CHINA (PR), EGYPT, ERITREA, GUINEA-BISSAU, HONG KONG, INDONESIA, ISRAEL, ITALY, JAPAN, JORDAN, KOREA (SOUTH), KUWAIT, LATVIA, MACAO, MALAYSIA, MALDIVES, MAURITANIA, OMAN, PAKISTAN, PHILIPPINES, QATAR, SAUDI ARABIA, SINGAPORE, THAILAND, TUNISIA, TURKEY, UNITED ARAB EMIRATES, VIETNAM, BELGIUM, BRAZIL, CAMEROON, CANADA, CZECH REPUBLIC, FRENCH GUYANA, GEORGIA, GHANA, HUNGARY, IRELAND, IVORY COAST, KENYA, MOZAMBIQUE, NEW ZEALAND, NIGERIA, POLAND, PORTUGAL, SLOVENIA, SOUTH AFRICA, SWEDEN, TANZANIA, UGANDA, UNITED STATES OF AMERICA, COLOMBIA, INDIA, MEXICO, RUSSIA, ICELAND, SERBIA, SWITZERLAND

## 6. Transactions éligibles

6.1. Les transactions éligibles acceptées sont les suivantes :

- a) les transactions d'envoi d'argent de votre Compte Skrill vers un Marchand Skrill d'un montant d'au moins **20 EUR**; et/ou
- b) les recharges de votre Compte Skrill d'un montant d'au moins **20 EUR**. ***Veillez noter que les Clients participants auront le droit de recevoir un seul (1) Ticket de participation pour toutes les recharges de leur Compte qu'ils effectueront pendant la Période promotionnelle. Pour éviter toute ambiguïté, le Ticket de participation sera remis lors de la première recharge réussie de votre Compte qui atteindra le montant minimum indiqué, et toutes les recharges supplémentaires de votre Compte au cours de la Période promotionnelle ne vous donneront droit à aucun Ticket de participation supplémentaire.***

6.2 Les transactions suivantes ne doivent pas être considérées comme des Transactions éligibles :

- a) les retraits depuis votre Compte Skrill ;
- a) les transactions entre des Comptes liés ayant le statut Skrill VIP ; et
- c) les transferts depuis votre Compte Skrill vers votre Compte NETELLER et inversement ;
- d) les paiements entre deux personnes à l'aide de votre Compte Skrill ;
- e) les paiements entre deux personnes à l'aide de Skrill IT ; et
- f) les transactions avec votre carte Skrill Prepaid Mastercard®

6.3 Skrill se réserve le droit d'ignorer toute Transaction éligible que l'entreprise considère, à sa seule mais raisonnable discrétion, comme une utilisation abusive de cette promotion, notamment mais sans s'y limiter, les transactions sans but commercial, les transactions multiples réalisées de manière artificielle pour augmenter le nombre de Transactions éligibles, ou les transactions sans bénéfice personnel pour le titulaire du compte.

## 7. Tirage au sort

7.1 Sous réserve de l'article 3.2. ci-dessus, tous les Clients participants seront automatiquement inclus dans le Tirage au sort pour avoir la chance de gagner le Prix en entrant le numéro d'identification unique de leur Compte Skrill dans un générateur de nombres aléatoires.

7.2 Le Tirage au sort aura lieu le **28 Novembre 2023**. Un(e) (1) Gagnant(e) (un(e) « **Gagnant(e)** » désigne un(e) Client(e) participant(e) dont le numéro d'identification unique du Compte Skrill a été sélectionné au hasard lors du Tirage au sort et à qui par conséquent le Prix a été accordé) sera sélectionné(e) à partir de la Cagnotte.

7.3. Le (la) Gagnant(e) sera informé(e) par e-mail à son adresse courriel principale et par un appel téléphonique d'un représentant de Skrill aux coordonnées enregistrées dans son Compte Skrill le **8 Décembre** au plus tard, et le (la) Gagnant(e) doit réclamer son Prix le **15 Décembre** au plus tard en répondant à l'e-mail reçu pour demander le Prix et suivre toute autre instruction de notre part afin de recevoir le Prix.

7.4 Skrill n'accepte aucune responsabilité si vous ne parvenez pas à réclamer votre Prix. Si un(e) Gagnant(e) ne demande pas son Prix d'ici le **15 Décembre**, ou si un(e) Gagnant(e) est disqualifié(e) ou ne peut pas respecter les présentes Conditions générales de la promotion, Skrill se réserve le droit d'annuler entièrement le Prix.

## 8. Paiement du prix

8.1 Le Prix sera versé sur les Comptes Skrill des Gagnants uniquement sous la forme d'une émission gratuite de monnaie électronique d'un montant égal au Prix correspondant. Les options de paiement alternatives (y compris, mais sans s'y limiter, les transferts de comptes bancaires, les transactions P2P, les remises d'argent et autres) ne sont généralement pas acceptables et Skrill se réserve le droit de refuser, à sa seule discrétion, de telles demandes.

8.2 Le Prix sera mis à disposition sous forme de crédits de compte dans les **60 jours** qui suivront la date à laquelle le (la) Gagnant(e) a réclamé son Prix conformément à l'article 7.3 ci-dessus

8.3 Skrill s'efforcera de déposer le Prix sur les Comptes Skrill des Gagnants concernés au cours de la période stipulée dans l'article 8.2. ci-dessus sans autre notification ou demande supplémentaire des Gagnants concernés. Toutefois, Skrill se réserve le droit de prolonger de manière raisonnable l'échéance de paiement, à notre entière discrétion, si nous y sommes obligés.

8.4 Le paiement du Prix n'est possible que sur les Comptes Skrill actifs et non restreints qui sont entièrement vérifiés conformément aux exigences de vérification de Skrill et qui ne sont soumis à aucune restriction stipulée dans les **Conditions d'utilisation des comptes de Skrill**. Skrill se réserve le droit



de refuser tout paiement du Prix, y compris de révoquer complètement la Promotion concernant un Gagnant si, à notre seule discrétion, nous soupçonnons qu'une utilisation non autorisée ou frauduleuse du compte Skrill d'un Gagnant a eu lieu ou que l'une de ses fonctions de sécurité a été compromise, ou que le compte Skrill du Gagnant a été suspendu, résilié, ou fermé. Pour éviter toute ambiguïté, si vous fermez votre compte Skrill, ou si votre compte Skrill a été suspendu et/ou résilié vous ne pourrez pas recevoir le Prix.

## 9. Protection de la vie privée et des données personnelles

Les dispositions suivantes s'appliquent à cette promotion :

- a. Le traitement des données des participants est régi par la Politique de confidentialité de Paysafe Group Limited, qui est disponible sur le site Internet de Skrill (<https://www.skrill.com/en/footer/privacypolicy/>). Skrill peut exiger des informations complémentaires pour vérifier le respect des présentes Conditions générales de la Promotion. Les Participants acceptent que certaines de leurs informations personnelles (prénom, initiale du nom et pays) puissent être publiées sur différents canaux de NETELLER, notamment mais sans s'y limiter, les e-mails, les médias sociaux et les télédiffusions en ligne.
- b. Aux fins de la promotion, les participants accordent à Skrill et à ses sociétés affiliées une licence non exclusive, mondiale, libre de droits, non transférable et irrévocable de copier, d'utiliser et d'afficher tout logo, marque, nom commercial ou autre propriété intellectuelle (le cas échéant) qui pourrait être publié sur divers canaux de marketing du Groupe Paysafe, y compris, mais sans s'y limiter, nos sites Web, nos e-mails et nos pages de médias sociaux.

## 10. Confidentialité

- 10.1. Les Informations confidentielles représentent toutes les informations désignées comme « confidentielles » ou qui devraient raisonnablement être considérées comme confidentielles dans le contexte de la divulgation ou en raison de la nature de l'information ; et sans préjudice du caractère général de ce qui précède, les plans commerciaux, données, stratégies, méthodes, clients et listes de clients, spécifications techniques, données sur les transactions et données clients, entre autres, seront considérés comme confidentiels.
- 10.2. Tout au long de la Période promotionnelle et par la suite, Skrill utilisera et reproduira les Informations confidentielles des participants aux seules fins de cette Promotion et uniquement dans la mesure nécessaire à cette finalité, et limitera la diffusion de ces Informations confidentielles à ses employés, conseillers ou entrepreneurs indépendants qui auront besoin de les connaître.
- 10.3. En dépit de ce qui précède, une communication des Informations confidentielles par Skrill au titre de la loi ou d'une enquête ou procédure judiciaire ou gouvernementale ne constituera pas une infraction aux présentes Conditions générales.
- 10.4. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations (i) qui sont ou deviennent publiques sans aucune faute ou action de Skrill ; (ii) qui sont connues de Skrill sans restriction avant d'être reçues des Participants dans le cadre de cette Promotion, qui proviennent de ses propres sources indépendantes, comme le prouvent les archives écrites de Skrill, et qui n'ont pas été fournies, directement ou indirectement, par les Participants ; (iii) que Skrill reçoit d'un tiers qui, à la connaissance raisonnable de Skrill, a légalement le droit de transmettre ces informations, et n'a aucune obligation d'en préserver la confidentialité ; ou (iv) qui sont développées par les employés ou agents de Skrill en toute indépendance, sous réserve que Skrill puisse démontrer que ces mêmes employés ou agents n'avaient pas accès aux Informations confidentielles qui ont été reçues au titre des présentes.

## 11. Divers

- 11.1. Skrill se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin à cette Promotion à tout moment ou de modifier la présente Promotion à tout moment en envoyant un avis écrit à l'adresse courriel enregistrée dans votre Compte ou en modifiant les présentes Conditions générales de la Promotion. Skrill se réserve le droit, à son entière discrétion, de modifier, d'annuler, de résilier ou de suspendre la Promotion en tout ou partie si l'entreprise pense que la Promotion ne peut pas être réalisée comme indiqué dans les présentes Conditions générales de la Promotion ou en cas de virus, bug informatique ou intervention humaine non autorisée ou de toute autre cause qui échappe au contrôle raisonnable de Skrill, qui pourrait corrompre ou affecter l'administration, la sécurité, l'impartialité ou le déroulement normal de la Promotion.
- 11.2. Skrill se réserve le droit d'exclure des participants de la Promotion si Skrill a des raisons de penser que ces Participants ont :
  - a) enfreint ou tenté d'enfreindre les présentes Conditions générales de la Promotion, les Conditions d'utilisation des comptes de Skrill ou les Conditions générales du Programme VIP de Skrill, selon le cas ;
  - b) essayé de contourner les procédures de sécurité ou de fonctionnement
- 11.4. Toutes les décisions de Skrill sont définitives et irrévocables, et aucune correspondance supplémentaire ne sera échangée.
- 11.5. Skrill n'est pas responsable de ce qui suit :
  - a) l'inexactitude ou le manque de précision des informations causé par des Participants, des erreurs d'impression ou des problèmes liés à tout équipement ou programmation associés à la Promotion ou utilisés pendant la Promotion ;
  - b) les défaillances techniques de n'importe quel type, y compris, sans toutefois s'y limiter, les dysfonctionnements, interruptions ou déconnexions des lignes téléphoniques ou du matériel ou logiciel réseau ;
  - c) toute intervention humaine non autorisée à n'importe quel moment du processus de participation à cette Promotion ;
  - d) toute erreur technique ou humaine pouvant survenir dans l'administration de la Promotion ou le traitement des inscriptions ;
  - e) toute blessure ou tout dommage aux personnes ou aux biens pouvant être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation à la Promotion ou la réception ou l'utilisation ou la mauvaise utilisation de tout prix en espèces.
- 11.6. Skrill ne saurait en aucun cas être tenue de dédommager les participants ou d'assumer une responsabilité en cas de perte, dommage, préjudice corporel ou décès suite à la participation du participant à la Promotion sauf en cas de négligence de Skrill ou de l'un de ses employés. Les droits statutaires des Participants ne sont pas affectés.
- 11.7. Skrill ne sera pas tenu pour responsable de tout retard d'exécution ou de toute incapacité d'exécution de l'une des obligations qui lui incombent au titre des Conditions générales de la Promotion, si ce retard ou incapacité découle d'événements, de circonstances ou de causes hors de son contrôle raisonnable, notamment, mais sans limitation, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, des intempéries, une grève, une guerre (déclarée ou non déclarée), un embargo, un blocus, une interdiction légale, une mesure gouvernementale, une émeute, une insurrection, des dommages, une destruction, un retard ou annulation d'un vol ou autre transport.
- 11.8. Si vous résidez en dehors de l'Espace économique européen, tous les problèmes et questions relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces Conditions générales de la promotion, ou des droits et obligations des Participants et de Skrill, selon le cas, en rapport avec cette Promotion, seront régis par et interprétés conformément aux lois de l'Angleterre, sans donner lieu à un quelconque choix d'une règle de droit ou de conflit de loi (de l'Angleterre ou de toute autre juridiction), qui aurait pour effet de rendre applicable les lois d'une juridiction autre que l'Angleterre.
- 11.9. Si vous résidez au sein de l'Espace économique européen, tous les problèmes et questions relatifs à la construction, la validité, l'interprétation et l'applicabilité de ces Conditions générales de la Promotion, ou les droits et obligations des Participants et de Skrill, selon le cas, en rapport avec cette



Promotion, seront régis par et interprétés en accord avec les lois de l'Irlande, sans donner lieu à un quelconque choix d'une règle de droit ou de conflit de loi (de l'Irlande ou de toute autre juridiction), qui aurait pour effet de rendre applicable les lois d'une juridiction autre que l'Irlande.

11.10. En cas de divergence entre une version traduite et la version originale anglaise des présentes Conditions générales de la promotion, la version anglaise prévaudra.

11.11. Dans la mesure prévue par la loi, Skrill, ses agents ou ses distributeurs ne seront en aucun cas responsables ou tenus d'indemniser un(e) Participant(e) réel(le) ou potentiel(le), ou d'accepter une quelconque responsabilité (qu'elle soit directe, indirecte, spéciale, accessoire, exemplaire, punitive ou consécutive) pour, ou en rapport avec, la participation (ou une tentative de participation) à la Promotion, que cette responsabilité découle d'une réclamation fondée sur un contrat, une garantie, un délit (y compris une négligence), une responsabilité stricte ou autre. Les droits statutaires des Participants ne sont pas affectés. Aucune disposition des présentes Conditions générales de la promotion n'exclut ou ne limite d'une quelconque manière une responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel provoqué par une négligence de Skrill, en cas de fraude ou de tout autre problème pour lequel la responsabilité ne peut pas être exclue ou limitée du point de vue du droit.

11.12. Skrill ne sera pas tenue pour responsable de tout retard d'exécution ou de toute incapacité d'exécution de l'une des obligations qui lui incombent au titre de ces Conditions générales de la Promotion, si ce retard ou cette incapacité découle d'événements, de circonstances ou de causes hors de son contrôle raisonnable, notamment, mais sans s'y limiter, d'un incendie, d'une inondation, d'un tremblement de terre, d'intempéries, d'une grève, d'une guerre (déclarée ou non déclarée), d'un embargo, d'un blocus, d'une interdiction légale, d'une mesure gouvernementale, d'une émeute, d'une insurrection, de dommages, d'une destruction, ou d'un retard ou d'une annulation d'un vol ou autre transport.

## **12. Nous contacter**

Si vous avez des questions sur cette Promotion ou sur nos services en général, vous pouvez nous contacter à tout moment en envoyant un message au service client via la fonction « Assistance par e-mail » sur notre site Web ou en appelant le +44 203 308 2520.